

Annexe 4 : Déclaration de chasse collective (+ de 10 chasseurs armés)

Déclaration de chasse collective à + de 10 chasseurs armés

Document à compléter et à adresser 7 jours francs avant l'action de chasse à :
(ce délai pourra être raccourci, après avis favorable écrit de la mairie et information à la FDC 57)

<p>Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle</p> <p>1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3</p> <p>ou par mail : info@fdc57.org</p> <p>ou site internet : www.fdc57.org</p>	<p>M le Maire de la commune de <u>ILLANGE</u></p> <p>Adresse : <u>2 rue de la Moselle</u></p> <p>Code Postale : <u>57970</u></p> <p>Ville : <u>ILLANGE</u></p>	<p>ONF (si lot domanial) :</p> <p>- Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ</p> <p><u>Ou</u></p> <p>- Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex</p>
--	--	--

Je soussigné (nom-prénom) SCHLENER JOSEPH

Titulaire du droit de chasse sur la commune de ILLANGE

Lot n° : communal réserve domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant 45 rue principale à VOLSTROFF

Declare organiser une chasse collective au grand gibier avec plus de 10 chasseurs armés à (aux) date(s) suivante(s) :

- 03/01/2024 - -
- - -
- - -
- - -

Des panneaux, indiquant ces actions de chasse, seront installés avant la chasse et enlevés dès celle-ci terminée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : VOLSTROFF Le 27/11/2023

Signature (obligatoire) :

